

## Formations Neurofeedback Dynamique NeurOptimal®

### Conditions générales de Vente de Best of Brain®

#### 1. Champ d'Application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les formations fournies par Best of Brain® (ci-après désigné l'Organisme) à ses clients (entreprises, particuliers, administrations). Elles définissent les modalités de vente et d'exécution des services proposés par Best of Brain®.

L'engagement dans une de nos formations, sanctionné par la signature d'une convention de formation (pour les professionnels) ou d'un contrat de formation (pour les particuliers), témoigne de la confiance en notre capacité à offrir une expérience d'apprentissage enrichissante et conforme aux attentes de chaque participant.

Ces CGV définissent les termes selon lesquels les formations sont proposées et délivrées.

#### 2. Définition de l'Activité de Formation

Chez Best of Brain®, l'activité de formation englobe une gamme complète de prestations éducatives, adaptées aux besoins variés de notre clientèle. Que ce soit en présentiel, pour une interaction directe et tangible, ou en distanciel, permettant une flexibilité et un accès depuis diverses localisations via visioconférence, nos programmes sont conçus pour répondre efficacement aux objectifs d'apprentissage des participants.

#### 3. Modalités de Formation

**Présentiel** : Les sessions en face à face pédagogique se déroulent dans un environnement spécialement aménagé pour favoriser une expérience d'apprentissage interactive et engageante.

**Distanciel** : Les formations à distance sont animées via des plateformes de visioconférence, offrant une solution pratique et accessible pour les participants, sans compromis sur la qualité pédagogique.

#### 4. Contenu Pédagogique

Nos formations se caractérisent par une approche pédagogique équilibrée, combinant :

- **Enseignement Théorique** : Pour établir les fondations et les principes clés du sujet abordé.
- **Pratique et Application** : Pour permettre aux participants de mettre en œuvre les connaissances acquises dans des contextes réels ou simulés.

#### 5. Évaluation des Acquis

Chaque parcours de formation inclut une évaluation des acquis, visant à mesurer le degré d'intégration des connaissances et compétences par les participants. Cette démarche permet d'assurer l'atteinte des objectifs pédagogiques et de valider le succès de la formation.

## **Pour les Professionnels :**

Lorsqu'une entité professionnelle (entreprise ou administration) souhaite s'inscrire à une formation, Best of Brain® lui adresse une convention de formation professionnelle continue. Cette convention, établie conformément aux articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail, précise les engagements de l'organisme de formation et du client professionnel. Le client s'engage à renvoyer à Best of Brain® un exemplaire de la convention signé et, si applicable, portant son cachet commercial, dans les meilleurs délais, afin de confirmer son inscription et de formaliser l'accord entre les parties.

## **Pour les Particuliers :**

Les particuliers désireux de suivre une formation avec Best of Brain® recevront un contrat de formation spécifique. Ce contrat, adapté aux besoins et au statut individuel des participants non professionnels, détaille les modalités de la formation, les droits et obligations de chaque partie, et respecte les mêmes principes de qualité et de conformité réglementaire que la convention de formation professionnelle. Le particulier doit retourner le contrat signé à Best of Brain® pour valider son inscription et s'engager formellement dans le parcours de formation choisi.

Ces documents contractuels sont indispensables pour assurer une clarté et une sécurité juridique entre Best of Brain® et ses clients, qu'ils soient professionnels ou particuliers. Ils permettent de garantir une gestion transparente et efficace des formations, conformément aux attentes et aux obligations légales.

Cette approche différenciée assure une conformité et une pertinence dans les relations contractuelles de Best of Brain® avec tous ses clients, en prenant en compte leur statut spécifique et en adaptant les engagements contractuels en conséquence.

## **6. Inscriptions et Confirmations**

L'inscription à une formation proposée par Best of Brain® est validée à la réception d'un formulaire d'inscription dûment complété et signé, accompagné, le cas échéant, de l'acompte de 30% ou d'une attestation de prise en charge par un organisme financeur. Best of Brain® confirmera l'inscription par l'émission d'une convention de formation professionnelle continue ou d'un contrat de formation, conformément à la législation en vigueur.

**Pour les Professionnels :** Après réception du formulaire et des éventuels paiements ou attestations, Best of Brain® valide l'inscription en émettant une convention de formation professionnelle. Cette convention confirme formellement les termes de la formation, les engagements des deux parties, et sert de document contractuel régissant la relation.

**Pour les Particuliers :** De manière similaire, la validation de l'inscription d'un particulier est confirmée par l'émission d'un contrat de formation spécifique. Ce contrat détaille les modalités de la formation choisie et formalise l'accord entre le particulier et Best of Brain®.

La confirmation officielle de l'inscription, sous forme de convention ou de contrat, est envoyée au client et doit être retournée signée à Best of Brain® pour finaliser le processus d'inscription.

## **7. Conditions financières**

### **7.1 Financement par un OPCO**

## Modalités de Financement par un OPCO

Pour les clients désirant faire financer leur formation par un OPCO, Best of Brain® définit les étapes nécessaires à une gestion efficace de ce processus de financement :

### Procédure de Demande de Financement

- **Déclaration d'Intention** : Au moment de l'inscription, le client doit indiquer explicitement son souhait de recourir à un financement par OPCO, que ce soit sur le bulletin d'inscription ou le bon de commande.
- **Demande de Prise en Charge** : Il appartient au client d'initier une demande de financement auprès de l'OPCO concerné en amont du début de la formation. Cette étape est indispensable pour valider le financement dans les délais.

### Suivi et Responsabilité

- **Confirmation et Suivi** : Le client doit s'assurer de l'acceptation de la demande par l'OPCO et en informer Best of Brain® avant le début de la formation, en fournissant une copie de l'accord de prise en charge.
- **Gestion des Paiements** : En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, ou si l'accord n'est pas reçu avant le premier jour de formation, le client est tenu de régler le solde restant selon les conditions financières préétablies par Best of Brain®.
- **Non-Prise en Charge** : Si l'OPCO ne procède pas au paiement pour quelque raison que ce soit, la responsabilité du paiement intégral revient au client, qui sera facturé du montant total des frais de formation

## 7.2 Financement par l'AGEFICE

Les clients de Best of Brain® relevant du champ d'action de l'AGEFICE et désireux de faire financer leur formation par cet organisme doivent observer la procédure suivante :

**Initiative de Financement** : Avant le début de la formation, le client doit prendre l'initiative de contacter l'AGEFICE pour exprimer son souhait de financement. Cela inclut la soumission d'une demande de prise en charge spécifiant les détails de la formation envisagée.

**Documentation et Éligibilité** : Il est impératif de rassembler et de soumettre toutes les pièces justificatives requises par l'AGEFICE pour évaluer l'éligibilité de la demande. Le client doit se renseigner précisément sur les documents nécessaires et les critères d'éligibilité directement auprès de l'AGEFICE ou via leur site web.

**Communication avec Best of Brain®** : Une fois l'accord de prise en charge obtenu, le client s'engage à en informer Best of Brain® en fournissant une copie de l'accord avant le début de la formation. Ceci permet de confirmer l'arrangement financier pour la formation.

Il est important de souligner que la responsabilité première du paiement des frais de formation repose sur le client. Dans le cas où l'AGEFICE ne couvre pas la totalité des coûts, ou si la demande de financement n'est pas acceptée, le client sera tenu de régler le solde des frais conformément aux conditions financières établies par Best of Brain®.

## 7.3 Financement par le FIF PL

Les clients souhaitant bénéficier d'un financement par le FIF PL pour participer à une formation chez Best of Brain® doivent suivre les étapes ci-dessous :

**Demande de Prise en Charge :** Avant le commencement de la formation, le client doit initier une demande de financement auprès du FIF PL. Cette démarche nécessite de fournir des informations détaillées sur la formation envisagée, ainsi que sur le bénéficiaire de la formation.

**Compilation des Documents :** Le client est tenu de collecter et de soumettre l'ensemble des documents requis par le FIF PL pour évaluer et traiter sa demande. Il est conseillé de consulter le site web du FIF PL ou de contacter directement l'organisme pour obtenir une liste à jour des pièces justificatives nécessaires et des critères d'éligibilité.

**Notification à Best of Brain® :** À réception de la confirmation de prise en charge par le FIF PL, le client doit en informer Best of Brain® en fournissant une copie de l'accord de financement avant le début de la formation. Cela garantit la validation des arrangements financiers pour la formation.

Il est crucial de noter que le client reste responsable du paiement intégral des frais de formation auprès de Best of Brain®. Si le financement accordé par le FIF PL ne couvre pas la totalité des coûts ou si la demande est refusée, le client devra s'acquitter du solde restant, conformément aux conditions financières préétablies par Best of Brain®.

## 7.4 Financement Direct par le Participant

Pour les clients qui choisissent de financer eux-mêmes leur formation chez Best of Brain®, sans l'intervention d'un organisme externe (tel que l'OPCO, l'AGEFICE, ou le FIF PL), les conditions suivantes s'appliquent :

**Engagement Financier :** Le client, en tant que particulier finançant sa formation, s'engage à couvrir l'intégralité des frais de formation. Ceci comprend le règlement de l'acompte de 30% du coût total de la formation lors de la signature du contrat de formation, ainsi que le paiement du solde restant selon les échéances établies dans ledit contrat.

**Modalités de Paiement :** Le paiement peut être effectué par tout moyen convenu entre Best of Brain® et le client, incluant, mais sans s'y limiter, virement bancaire, chèque, ou paiement en ligne. Les détails spécifiques relatifs aux modalités de paiement seront fournis dans le contrat de formation.

**Responsabilité du Paiement :** Le client est responsable du paiement intégral des frais de formation avant le début de celle-ci, conformément aux termes détaillés dans le contrat. En cas de retard de paiement, des pénalités peuvent être appliquées, comme stipulé dans la section "Retard de Paiement" des présentes CGV.

Cette option de financement direct offre aux particuliers une flexibilité maximale pour organiser leur participation à nos formations, tout en soulignant l'importance de respecter les engagements financiers pris envers Best of Brain®.

## 8. Acompte et Facturation

**Acompte :** Pour toutes les formations proposées par Best of Brain®, un acompte de 30% est requis lors de la signature de la convention de formation pour les professionnels ou du contrat de formation pour les particuliers.

Cet acompte, non seulement confirme l'inscription, mais assure également la réservation de la place dans le programme choisi.

**Facturation :** La facture, présentant le coût total de la formation, est émise avant le début de celle-ci. Elle doit être acquittée intégralement soit le jour même du début de la formation, soit conformément aux échéances déterminées dans les documents contractuels signés par le client.

## 9. Tarification

**Devise et Taxes :** Tous nos tarifs sont exprimés en euros (€) et hors taxes (HT). Les clients doivent donc ajouter les taxes applicables, en accord avec la législation en vigueur.

**Obligation de Paiement :** Le paiement intégral est dû dès le commencement de la formation, sans possibilité de remise pour participation partielle ou en cas d'abandon.

## 10. Modalités de Paiement

Le solde dû, après déduction de l'acompte, doit être réglé au plus tard avant l'ouverture de la session de formation, suivant les termes spécifiés dans la convention ou le contrat.

### 10.1 Retard de Paiement

**Pénalités :** Un retard dans le règlement entraîne des pénalités de retard, appliquées selon la législation en vigueur, pour compenser les désagréments et coûts administratifs subis par Best of Brain®.

**Indemnisation Complémentaire :** Best of Brain® se réserve le droit de réclamer une indemnisation additionnelle pour couvrir les frais engendrés par le retard, y compris les coûts de relance et éventuels frais légaux.

Ces conditions financières assurent une gestion claire et équitable des engagements financiers entre Best of Brain® et ses clients, en favorisant une préparation et une exécution fluides des formations.

Les factures émises par Best of Brain® doivent être réglées à l'ordre de l'Organisme de Formation Best of Brain®, dans la devise spécifiée et selon les modalités convenues. L'adhésion aux présentes conditions de paiement est indispensable pour le maintien de l'inscription à la formation et pour la bonne gestion des relations financières entre Best of Brain® et ses clients.

### 10.2 Annulation et Modification

#### Conditions d'Annulation des Formations

- **Annulation par le Client**

**Notification :** Toute demande d'annulation par le client doit être faite par écrit et adressée à Best of Brain®.

**Délai et Indemnité :** En cas d'annulation moins de 5 jours ouvrables avant le début de la formation, l'intégralité des frais de formation reste due par le client à titre d'indemnité forfaitaire. Cette mesure s'applique afin de compenser les préparatifs déjà engagés et les places potentiellement non pourvues.

**Exceptions :** Un cas de force majeure justifié peut être considéré comme une exception à cette règle. Dans de telles circonstances, Best of Brain® examinera la situation au cas par cas pour déterminer une solution équitable, pouvant inclure un remboursement partiel ou le report de l'inscription à une session ultérieure.

- **Annulation par Best of Brain®**

**Causes :** Best of Brain® se réserve le droit d'annuler une formation pour cause de force majeure ou si le nombre de participants est insuffisant pour assurer la viabilité pédagogique du stage.

**Remboursement ou Report :** Dans de tels cas, Best of Brain® proposera aux clients affectés soit un remboursement intégral des frais de formation déjà acquittés, soit la possibilité de reporter leur inscription à une prochaine session de formation, selon les préférences du client.

Ces conditions d'annulation sont conçues pour protéger à la fois les intérêts des clients et ceux de Best of Brain®, en permettant une gestion flexible et juste des imprévus pouvant affecter la planification et la réalisation des formations.

## 11. Propriété Intellectuelle

Les supports pédagogiques, quelle que soit leur forme (papier, numérique), fournis aux participants durant la formation, restent la propriété exclusive de Best of Brain®. Toute reproduction, représentation ou diffusion sans l'autorisation expresse de Best of Brain® est interdite.

## 12. Clause de Confidentialité

### Engagement de Confidentialité

Best of Brain® et ses clients reconnaissent que, dans le cadre de leur collaboration et de l'exécution des services de formation, ils peuvent être amenés à échanger des informations non publiques, sensibles et confidentielles. Cela inclut, sans limitation, des données personnelles, des informations commerciales, des stratégies pédagogiques, et tout autre renseignement non accessible au public obtenu directement ou indirectement de l'autre partie ou via un tiers durant la durée du contrat ou dans le cadre des préparatifs de celui-ci.

### Obligations

**Non-divulgarion :** Chacune des parties s'engage à garder ces informations strictement confidentielles. Il est interdit de divulguer à quiconque ces renseignements, sauf autorisation expresse de la partie propriétaire de l'information ou si la loi l'exige.

**Sécurité :** Best of Brain® et le client s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité et éviter la diffusion des informations sensibles, en utilisant au moins le même degré de soin qu'ils appliquent à la protection de leurs propres informations de nature similaire.

**Limitation d'Usage :** Les informations confidentielles ne doivent être utilisées que dans le but de réaliser et de promouvoir les services de formation visés par le contrat. Tout usage au-delà de cet objectif doit faire l'objet d'un accord écrit préalable entre les parties.

**Durée de l'Engagement :** Cet engagement de confidentialité demeure en vigueur pendant toute la durée de la relation contractuelle et pour une période de 5 ans après sa conclusion, garantissant ainsi une protection continue des informations échangées.

Cette clause clarifie les responsabilités et les attentes en matière de confidentialité entre Best of Brain® et ses clients, contribuant à établir une relation de confiance et à protéger les intérêts de chaque partie.

## Informatique et Libertés

### Traitement des Données Personnelles

Lors de l'inscription et de la gestion des formations, Best of Brain® recueille des données à caractère personnel concernant ses clients. Ces informations sont essentielles pour le traitement des commandes, l'organisation des formations et la communication avec les clients. Best of Brain® peut être amené à partager ces informations avec des partenaires contractuels dans le but exclusif de réaliser les prestations demandées par le client.

### Conformité et Droits des Clients

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, révisée par la loi du 6 août 2004, Best of Brain® s'engage à respecter la confidentialité et la sécurité des données personnelles de ses clients. Dans ce cadre, chaque client bénéficie des droits suivants :

**Droit d'accès :** Vous avez le droit d'obtenir la confirmation que des données personnelles vous concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès à ces données ainsi qu'à des informations détaillées sur leur traitement.

**Droit de rectification :** Vous pouvez demander la correction ou la mise à jour de vos données personnelles inexactes ou incomplètes.

**Droit d'opposition :** Vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement de vos données personnelles pour des motifs légitimes, sauf si le traitement répond à une obligation légale de Best of Brain®.

### Exercice des Droits

Pour exercer ces droits, ou pour toute question relative à la gestion de vos données personnelles par Best of Brain®, vous pouvez nous contacter :

- Par courriel à l'adresse indiquée sur notre site web ou nos documents de communication.
- Par courrier postal, en adressant votre demande à l'adresse de Best of Brain®, 5, avenue du grand cavalier 06600 Antibes accompagnée d'une copie d'un titre d'identité.

Best of Brain® s'engage à répondre à votre demande dans les plus brefs délais et à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exercice de vos droits.

## 13. Information des Bénéficiaires par le Client

### Communication des Règles et Consignes de Sécurité

Dans le cadre de nos formations, Best of Brain® accorde une importance capitale au respect des règles de vie commune et à l'adhésion stricte aux consignes de sécurité. Ces directives sont communiquées aux participants au début de chaque session de formation par le formateur, assurant ainsi un environnement d'apprentissage sûr et respectueux pour tous.

### Responsabilité du Participant et Sanctions

- **Compte-rendu de Manquement** : En cas de non-respect des règles ou des consignes de sécurité, le formateur fera un compte-rendu verbal de l'incident au client responsable du bénéficiaire de la formation. Cette procédure vise à informer le client de l'importance de ces règles et de la nécessité de leur respect par tous les participants
- **Sanctions en Cas de Non-Respect** : Les manquements graves ou répétés aux règles de vie commune ou aux consignes de sécurité peuvent entraîner des sanctions, incluant jusqu'au renvoi du stagiaire de la formation. Cette mesure extrême est conforme aux dispositions du Code du Travail et est envisagée uniquement en dernier recours, après évaluation de la situation et communication avec toutes les parties concernées.

Best of Brain® s'engage à promouvoir un cadre de formation propice au développement personnel et professionnel de chaque participant, dans le respect de l'ordre, de la sécurité, et du bien-être collectif.

## 14. Résolution des Litiges et Médiation

### Recherche d'une Solution Amiable

Best of Brain® s'engage à résoudre de manière constructive et dans un esprit de coopération tout différend qui pourrait survenir dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente. Les parties s'efforceront de trouver une solution amiable à tout conflit.

### Médiation de la Consommation

Best of Brain® a adhéré au Centre National de la Médiation des Consommateurs (CNPM), affirmant sa volonté de privilégier la résolution amiable des litiges.

### Procédure de Médiation

Si un litige ne trouve pas résolution directement avec Best of Brain® malgré une tentative de conciliation, le client peut se tourner vers le CNPM pour une médiation. Ce service est destiné à trouver un accord à l'amiable grâce à l'intervention d'un médiateur indépendant.

Pour contacter le CNPM : Centre National de la Médiation des Consommateurs (CNPM)

Adresse : 27 Avenue de la Libération, 42400 SAINT CHAMOND

Téléphone : 09 83 24 74 88

Nous encourageons le client à fournir au médiateur toutes les informations nécessaires à la compréhension du litige et aux tentatives antérieures de résolution. Best of Brain® s'engage à collaborer activement avec le CNPM pour faciliter la recherche d'une solution amiable.

### Conditions de Recours à la Médiation

Le recours à la médiation via le CNPM est sujet à certaines conditions :

- Le client doit avoir préalablement tenté de résoudre le litige directement avec Best of Brain® par une réclamation écrite.
- La demande de médiation ne doit pas être infondée ou abusive.
- Le litige ne doit pas être déjà en cours d'examen par un autre médiateur ou un tribunal.

La médiation est une voie de recours gratuite pour le consommateur, offrant une alternative constructive à la résolution judiciaire des conflits. Il est recommandé au client de signifier à Best of Brain® son intention de recourir à la médiation avant toute démarche, afin de permettre une dernière tentative de résolution directe.

### Recours aux Tribunaux

Si les tentatives de résolution amiable, y compris la médiation via le CNPM, ne parviennent pas à régler le différend, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents, conformément à la législation française. Cette démarche judiciaire ne pourra être engagée qu'à l'issue du processus de médiation, sauf urgence démontrée.

## **15. Loi Applicable et Attribution de Compétences**

### **Loi Applicable**

Les présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que l'ensemble des relations contractuelles entre l'Organisme de Formation Best of Brain® et ses clients, sont régies et interprétées conformément à la loi française. Cette disposition s'applique sans préjudice aux règles de conflit de lois.

### **Jurisdiction Compétente**

En cas de litige résultant de l'interprétation, de l'exécution ou de la validité des présentes CGV, et à défaut d'une résolution amiable entre les parties, le différend sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Antibes. Cette attribution s'effectue indépendamment du siège ou de la résidence du client et reste valable même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Best of Brain® et ses clients s'engagent à privilégier, dans la mesure du possible, la recherche d'une solution amiable avant toute action judiciaire. Toutefois, en cas d'échec de ces démarches, les parties reconnaissent et acceptent la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Antibes pour régler le litige.